

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement d'ANCENIS

COMMUNE DE LIGNÉ

Convocation du mercredi 13 décembre 2023

Nombre de membres :

Conseillers en exercice 29

Conseillers présents 19

Qui ont délibéré 28

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

Délibération 231221D012

Classification : 3.1 - Acquisitions

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, Mme Valérie PRONO, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, Mme Stéphanie BÉRIHAULT, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, Mme Mélanie BRIAULT, Mme Déborah SIDDI, Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents : M. Olivier BLAISE (pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER), M. Alain BOURGET (pouvoir à M. Maurice PERRION), Mme Nathalie ROZÉ (pouvoir à M. Philippe ROBIN), M. Stéphane HÉAS (pouvoir à M. Thierry KERLOC'H), Mme Lucie DEVAIS (pouvoir à Mme Nathalie CAIVEAU), M. Michel MATHÉ, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL (pouvoir à M. Guillaume NIEL), M. Julien ROUSSEAU (pouvoir à M. Bertrand LERAY), M. David TOURNEFIER (pouvoir à Mme Valérie PRONO), Mme Lucie BONNO (pouvoir à M. Gaëtan GROIZEAU).

Secrétaire de séance : Mme Déborah SIDDI.

AFFAIRES FONCIÈRES – ACQUISITION D'UNE EMPRISE AVENUE JEAN ROBIN

A l'issue de la construction de l'immeuble Le Suffolk – avenue Jean Robin, l'aménageur a rétrocédé à la Commune les espaces publics de l'opération (*parking et espaces verts*), à l'exception d'une place de stationnement PMR située en façade de l'immeuble principal et rattachée à l'unité foncière de cet immeuble.

Dans un souci de gestion des espaces publics, il apparaît préférable que toutes les places de stationnement situées sur ce parking soient intégrées à l'espace public.

Lors de leur assemblée générale du 25 octobre, les co-propriétaires ont accepté de rétrocéder cette place à la Commune, à l'euro symbolique, les frais d'actes restant à la charge de la Commune.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal de valider l'acquisition de cette emprise, à l'euro symbolique, et d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, étant précisé que l'emplacement PMR sera repositionné côté sud du parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide l'acquisition de cette emprise, à l'euro symbolique, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote : 28 voix pour

A Ligné, le 22 décembre 2023

Le Maire,
Maurice PERRION



La secrétaire de séance
Déborah SIDDI



Publié sur le site de la commune le